



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-Préfecture de Mantes-La-Jolie  
Bureau de la Coordination, de l'Animation Territoriale  
et de la Réglementation Générale**

Affaire suivie par : Edwige PAYET  
Tél : 01.30.92.85.38  
Mél : edwige.payet@yvelines.gouv.fr

Mantes-La-Jolie, le

10 Mars 2022

**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE  
POUR L'INSTALLATION DE TRAITEMENT ET DE STOCKAGE DE DECHETS  
EMTA - GUITRANCOURT**

Le mardi 8 février 2022 s'est tenue dans les locaux de l'entreprise, la commission de suivi de site pour l'installation de traitement et de stockage de déchets, exploitée par la société EMTA à GUITRANCOURT.

Participaient à cette réunion :

- Monsieur Gérard DEROUIN, Sous-Préfet de l'arrondissement de MANTES-LA-JOLIE
- Madame Delphine DUBOIS, DRIEAT - Cheffe de l'UD 78
- Monsieur Sam ABDELHAFIZ, DRIEAT – Inspecteur à l'UD 78
- Madame Myriam BENZAAD, DRIEAT - SPI Vds
- Monsieur LANOT, Conseiller municipal de la mairie de GUITRANCOURT
- Madame AZZOPARDI, Conseillère municipale de la mairie d'ISSOU
- Lieutenant Alexandre CHARRIER, SDIS 78, Groupement Ouest, Prévision/Opération
- Monsieur Thierry VILLERIO, Directeur d'exploitation du site EMTA
- Monsieur CHOPLIN, Directeur du pôle stockage du site EMTA
- Monsieur Olivier ARAN, Responsable technique du site EMTA
- Madame Nadine FACHETTI, Chimiste d'EMTA
- Monsieur Jean-Luc GRIS, Vice-président de la Communauté Urbaine GPSEO
- Madame Karima CRESCENCE, ARS
- Monsieur Pierre BELLICAUD, Association AVF
- Monsieur Richard HUGUET, Association CAPESA
- Madame Christel GROZIOZO (MASSON), Responsable administrative d'EMTA
- Monsieur Bruno GOUPIL, CMT Centre Aval - DDT 78
- Madame Mina CHERIF, Sous-Préfecture de MANTES-LA-JOLIE
- Madame Edwige PAYET, Sous-Préfecture de MANTES-LA-JOLIE

Étaient excusés :

- Madame DUVAL, Chargée des ressources humaines d'EMTA

L'ordre du jour était le suivant :

- Élection du nouveau Bureau
- Bilan d'exploitation de la Société EMTA de 2021 et 2020
- Perspectives concernant les activités sur le site
- Bilan de l'inspection concernant le suivi du site.
- Questions diverses.

Les présentations (diaporama) ainsi que le rapport d'activité de l'exploitant sont consultables sur le site de la DRIEAT à l'adresse suivante :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/css-ema-guitrancourt-a2512.html>

**Monsieur DEROUIN**, Sous-Préfet de l'arrondissement de Mantes-la-jolie, ouvre la séance à 13h30.

### Préambule

Il rappelle en préambule, que les membres de la Commission de Suivi de Site (CSS) se sont réunis pour la dernière fois le 28 mai 2019 et demande à l'assemblée s'il y a des remarques ou points non résolus depuis.

Le compte-rendu de cette réunion n'appelant aucune remarque ou observation, Monsieur le Sous-Préfet poursuit en indiquant que le dernier arrêté de modification de la composition de la CSS du 10 novembre 2021, précise qu'un changement a eu lieu uniquement pour la commune d'ISSOU.

### I - Election du nouveau bureau

Il est demandé qu'une personne par collège se présente à cette élection du bureau (en complément, une feuille d'émargement est transmise à chaque membre élu pour signature).

Ce bureau ne sera élu que pour quelques mois car en juillet 2022, la composition de la CSS sera renouvelée entièrement.

**Madame DUBOIS** se propose pour le collège « Services et établissements publics de l'État ».

**Monsieur GRIS** propose que **Monsieur DAUGE**, Maire de GUITRANCOURT (représenté par Monsieur LANOT), étant déjà anciennement membre du bureau pour le collège « Représentants élus des collectivités territoriales », soit réélu sur cette fonction, avec l'approbation des membres de l'assemblée. **Monsieur LANOT**, Conseiller municipal de la mairie de GUITRANCOURT, accepte également en son nom.

**Monsieur BELLICAUD**, se propose pour le collège « Associations de riverains de l'installation classée et associations agréées au titre de la protection de l'environnement ».

**Monsieur VILLERIO**, se propose pour le collège « Exploitant ».

**Madame FACHETTI**, se propose pour le collège « Salariés ».

Le nouveau bureau est élu à l'unanimité par l'assemblée.

**Monsieur DEROUIN** demande s'il faut également élire des suppléants au sein du bureau.

**Madame DUBOIS** indique qu'il n'y a en pas eu dans les précédents bureaux jusqu'à présent.

**Monsieur DEROUIN** propose de vérifier ce point pour le mois de juillet, avant le renouvellement complet des membres de la CSS.

**Monsieur BELLICAUD**, demande à quoi correspond la date d'échéance évoquée par **Monsieur DEROUIN** concernant le renouvellement des membres de la CSS.

La parole est donnée à **Monsieur VILLERIO**, Directeur d'exploitation du site EMTA de GUITRANCOURT afin de débiter sa présentation.

## **II – Bilan d'exploitation de la Société EMTA de 2020 et 2021**

1) Tonnages

2) Bilan environnemental, sécurité et réglementaire

- Renouvellement de l'ensemble des certifications en 2021 :

**Monsieur VILLERIO** précise qu'il ne s'agit plus de la certification OHSAS 18001 mais de la 45001 pour la Sécurité.

- Réglementaire :

**Monsieur VILLERIO** informe que pour la partie réglementaire, il y a eu également une modification sur l'arrêté préfectoral.

- Biodiversité :

**Monsieur VILLERIO** informe qu'un bilan a bien été reçu le 7 février 2022 par EMTA, mais il n'a pas encore été étudié en détail par les services.

Cependant, il a pu être constaté, d'après ce rapport, que la biodiversité avait augmenté sur le site et que le plan de gestion mis en place « porte ses fruits ».

- Valorisation du biogaz par la production d'électricité pour 2020 :

**Monsieur DEROUIN** demande à l'exploitant d'expliquer ce qu'est le lixiviat.

**Monsieur VILLERIO** explique qu'il s'agit de l'eau qui a percolé à travers le massif de déchets, qui s'est chargée de polluants et qui va être pompée au fond de l'alvéole.

- Contrôles de l'air :

**Monsieur VILLERIO** précise qu'il ne s'agit pas de l'arrêté préfectoral de 2015, comme inscrit sur le tableau de rejets de l'installation valorisation biogaz, analyse d'avril 2020, mais de l'arrêté de 2020 et indique, malgré tout, que les seuils n'ont pas changé.

- Bilan des analyses :

**Monsieur VILLERIO** indique qu'il s'agit de la même problématique que celle qui peut être rencontrée dans les couches géologiques excavées lors des travaux de construction des infrastructures de transport dans le cadre du « Grand Paris ». Il existe donc un dépassement en sulfate d'origine naturelle sur le site mais qui n'est pas dû au lixiviat.

- Sécurité :

**Monsieur VILLERIO** indique que le nombre de formations du personnel a baissé en 2020 en raison de la crise Covid.

- Incidents, accidents, accidents environnementaux :

**Monsieur VILLERIO** donne l'exemple d'une batterie de lithium d'un petit appareil électroménager qui après être broyé, se met à chauffer rapidement et après plusieurs heures, celle-ci peut ainsi déclencher un incendie dans l'alvéole.

Il reste encore compliqué de repérer, dans un camion de 80M3, ce type de petites batteries.

Une citerne d'eau sur remorque pour lutter contre un éventuel incendie a été commandée, celle-ci arrivera dans quelques mois sur le site.

**Monsieur CHARRIER** demande si la réserve incendie de la remorque sera en permanence remplie. Cela pourrait constituer un point d'eau utilisable pour le SDIS également.

**Monsieur VILLERIO** répond positivement, cependant, il précise que la quantité ne sera pas importante : il s'agit d'une capacité de 5M3 avec une lance, 80 mètres de tuyau et que le but étant d'agir le plus rapidement possible. L'objectif étant, dès le déclenchement de l'alerte, que dans les cinq minutes qui suivent, tout soit opérationnel.

**Monsieur CHARRIER** demande si cela peut tout de même être un moyen pour le SDIS de s'alimenter en plus.

**Monsieur VILLERIO** indique que oui, mais que cela ne supprime pas tous les autres moyens de pompage dont dispose le SDIS.

### 3) Bilan humain

**Monsieur VILLERIO** indique qu'en 2020, il y a eu moins de formation du personnel également.

### 4) Bilan des actions menées en 2020 et 2021

**Monsieur VILLERIO** informe qu'il attend l'accord de la DRIEAT pour la mise en service de la troisième alvéole du casier 3 d'U0.

### 5) Perspectives 2022

**Monsieur BELLICAUD** revient sur l'augmentation de production de biogaz en 2021 et demande si celle-ci était dirigée vers le moteur et si celui-ci était en capacité d'absorber ces productions de biogaz.

**Monsieur VILLERIO** explique qu'il n'y a pas d'augmentation de biogaz, sachant qu'à l'heure actuelle, le moteur n'est que peu utilisé et qu'il a largement la capacité de traiter le biogaz qu'il pourrait produire.

Les déchets qui rentrent sur la partie stockage de déchets non dangereux sont, aujourd'hui, de moins en moins fermentescibles ; il y a donc moins de production de biogaz car de plus en plus de refus de tri et fermentescibles.

Il était même initialement prévu dans l'arrêté de 2015 de prévoir un deuxième moteur, mais aujourd'hui, on constate qu'il n'y aura jamais assez de biogaz pour l'alimenter.

Actuellement, le moteur tourne à 60 % de sa capacité maximum.

**Monsieur BELLICAUD** demande si cette baisse de déchets moins fermentescibles est due à de la méthanisation qui se ferait en dehors et quelle est son explication.

**Monsieur VILLERIO** indique que cette baisse est effectivement liée à la réglementation qui oriente les déchets fermentescibles vers d'autres filières. Cela sera de plus en plus le cas à l'avenir du fait des nouvelles réglementations.

**Monsieur DEROUIN** revient sur la perspective d'évolution du site et demande à quelle échéance celle-ci était prévue.

**Monsieur VILLERIO** explique qu'en terme réglementaire, EMTA a encore de la visibilité puisque le stockage de déchets dangereux est prévu jusqu'en 2042.

Ces sujets sont effectivement en cours de discussions et prévus dans l'arrêté préfectoral qui définit déjà une zone identifiée pour la poursuite de l'exploitation.

La plateforme Bioterre fait partie des sujets de développement dont la présentation sera faite justement par la suite.

**Madame DUBOIS** propose que la DRIEAT puisse présenter leur bilan d'inspection.

### **III – Bilan de l'inspection concernant le suivi du site**

1) Situation administrative

2) Tonnage de déchets reçus

3) Incidents

**Monsieur CHARRIER** informe que lors de l'incendie du 06/2020, la durée d'intervention du SDIS est de 05h30.

**Monsieur ABDELHAFIZ** indique que dans son rapport, il était pourtant bien indiqué 3h d'intervention et demande s'il s'agit de la durée entre le départ et l'arrivée du SDIS.

**Monsieur CHARRIER** précise qu'il s'agit du temps compté entre le déclenchement des secours et du retour disponible des agents.

Au niveau de l'impact opérationnel, la perspective est donc différente.

**Monsieur VILLERIO** indique que le temps inscrit dans les rapports est celui de la durée de l'incendie.

4) Inspections depuis 2019

5) Instructions en cours

En l'absence de questions, **Monsieur DEROUIN** propose la poursuite de la présentation par EMTA sur ces perspectives d'activité.

### **IV - Perspectives concernant les activités sur le site**

1) Projet de désamiantage

**Monsieur VILLERIO** informe que le sujet a été évoqué avec la DRIEAT, qui devrait recevoir le dossier d'ici la fin de la semaine ou début de semaine prochaine.

**Monsieur BELLICAUD** demande s'il est prévu un projet de revalorisation de l'amiante.

**Monsieur VILLERIO** explique qu'aujourd'hui, extraire de l'amiante pour la réutiliser, est strictement interdit par la réglementation.

Il s'agit dans ce projet de déterminer la manière dont on détruit l'amiante pour la revaloriser ou comment on arrive à extraire la partie amiantée pour la mettre en stockage et récupérer la partie valorisable afin qu'elle soit réellement valorisée.

2) Augmentation des seuils d'acceptation ISDD

**Madame CRESCENCE** revient sur les deux captages AEP, car il y a, d'un côté, la source de Gargenville et celle de Guitrancourt.

**Monsieur VILLERIO** indique que la source de Guitrancourt est bien en amont hydraulique.

**Madame CRESCENCE** demande sur quels paramètres sont basés les limites de qualité qui ont été prises.

**Monsieur VILLERIO** explique qu'il s'agit des valeurs guides AEP.

**Madame CRESCENCE** indique qu'il s'agit de l'arrêté de juin 2007, mais demande sur quels paramètres.

**Monsieur VILLERIO** précise qu'ils ont regardé tous les paramètres sur lesquels ils ont demandé une augmentation de seuils.

**Monsieur CHOPLIN** indique que les différents métaux sont listés sur le tableau précédemment évoqué.

**Madame CRESCENCE** indique que ces métaux n'ont pas tous la même limite.

**Monsieur VILLERIO** explique que pour une raison de visibilité, ils ont mis des pourcentages par rapport aux valeurs guides.

**Madame CRESCENCE** demande si la modélisation s'est faite sur les sources de Gargenville.

**Monsieur VILLERIO** indique que la diffusion a étudié tous les points sensibles qui pouvaient être présents sur la zone en fonction des différents scénarii.

**Madame CRESCENCE** confirme donc que les deux points précédemment cités sont bien ceux qui ont le plus d'incidence.

**Monsieur CHOPLIN** précise qu'ils se placent dans des scénarios qui n'existent pas car dans la vie réelle, sont pompés les lixiviats, on a une géomembrane étanche et on a l'argile qui est présente également.

### 3) Projet de centrale solaire au sol

**Monsieur CHOPLIN** indique que si le délai des travaux est long, en se référant à son planning, c'était dans la perspective de la revente au réseau (via un appel d'offre), mais que ce choix-là n'est pas encore complètement arrêté.

Il s'agit d'un des scénarios dont ils avaient commencé à réfléchir il y a six mois et que vu l'intérêt que cela peut susciter vis-à-vis d'industriels et notamment d'industriels en interne avec leur usine à Limay, cela peut s'avérer plus rapide que prévu.

Ils ont tout de même un temps incompressible : enquête publique, demande de permis de construire, délai de réalisation de travaux qui feront peut-être gagner un an, mais cela prendra un peu de temps.

Cela s'inscrit également dans une démarche plus large au niveau de leur politique interne de gestion des déchets.

Au final, ils seront même capables de reconcevoir une activité utile en terme de production d'énergie et d'énergie verte. Sur d'autres sites, ils sont en train de tester le redéveloppement de cultures à vocation environnementale et de projets un peu plus agricoles.

**Monsieur HUGUET** indique qu'EMTA parle de biodiversité car ils savent au départ ce qu'il y a sur le terrain mais comment prévoir ce qu'il y aura après, car il va y avoir effectivement une zone témoin mais si on découvre que sous les panneaux solaires, il n'y a plus rien, que fera EMTA, seront-ils démontés ?

**Monsieur CHOPLIN** explique que la zone témoin a été créée pour vérifier, au vu de la biodiversité actuelle, si cela avait un impact et de le mesurer dans le temps. Cette démarche leur servira de guide si ce type de projet était à développer et ainsi voir comment faire pour obtenir le meilleur équilibre entre la diminution des émissions de CO2 et le maintien de la biodiversité.

Il est vrai que derrière ces deux préoccupations environnementales, il y a toujours un équilibre à trouver entre le fait de ne faire que de la diminution de CO2 ou de ne faire que de la biodiversité.

EMTA se donne la possibilité de vérifier l'impact que cela peut avoir justement.

EMTA fera appel à une société extérieure pour ce projet.

Il existe différentes modalités et de types de partenariat notamment d'un point de la revente d'électricité et c'est par rapport à cela qu'EMTA va commencer à discuter avec les sociétés.

**Monsieur DEROUIN**, remercie EMTA pour ces éléments.

#### **V – Questions diverses**

Pour des raisons de formalités administratives, **Monsieur DEROUIN** demande à l'assemblée de valider le projet de règlement de la CSS qui leur a été transmis avec la convocation.

Le projet règlement est approuvé à l'unanimité.

Aussi, pour faire suite à la demande de **Monsieur BELLICAUD**, **Monsieur DEROUIN** précise que le renouvellement des membres de la CSS aura bien lieu en juillet 2022, comme indiqué dans l'article 3 de l'arrêté du 19 juillet 2017 qui stipule que le mandat des membres de la CSS est bien de cinq ans.

**Monsieur DEROUIN** demande à l'assistance si elle souhaite aborder d'autres points.

**Monsieur VILLERIO** propose une visite du site.

En l'absence de question supplémentaire, **Monsieur DEROUIN** remercie les membres de la CSS et lève la séance à 15h00.

Le Sous-Préfet de Mantes la Jolie



Gérard DEROUIN